

23 mars 2017

4 propositions de la Fédération Française des Geiq pour une politique d'insertion et de qualification efficace

Chaque échéance électorale majeure est l'occasion de débattre collectivement des enjeux et des priorités pour le pays. Les questions d'insertion professionnelle sont, depuis plus de 30 ans, au cœur des préoccupations. Riche de son histoire et de son expertise sur le sujet, la Fédération Française des Geiq a souhaité adresser aux candidats à l'élection présidentielle, quatre propositions concrètes partant de quatre considérations incontestables :

1 CONSTAT

Ce sont les employeurs privés, entreprises et associations, qui insèrent durablement les personnes éloignées de l'emploi. Ils ont cependant besoin d'être accompagnés pour le faire : recrutement, intégration, organisation du tutorat, accompagnement social et professionnel.

NOTRE PROPOSITION

Il faut **favoriser et financer des dispositifs qui permettent un réel accompagnement social et professionnel dans l'emploi**, en lien avec le tuteur et l'encadrement du salarié.

2 CONSTAT

Les réponses aux problématiques d'emploi, d'insertion et de formation se construisent au cœur des territoires par l'action concertée de l'ensemble des acteurs : entreprises, associations, services publics.

NOTRE PROPOSITION

L'Etat doit proposer **un cadre d'intervention stable et pérenne qui privilégie le développement des contrats en alternance** et ne pas céder à la tentation des politiques conjoncturelles de contrats aidés ou de formation. Il permettra ainsi le déploiement de dynamiques territoriales qui impliquent les acteurs et sont source d'innovation.

3 CONSTAT

Les contrats de travail en alternance (apprentissage et professionnalisation) sont les meilleurs supports pour une insertion durable. Ils allient l'engagement réciproque et le cadre structurant du contrat de travail, des modalités pédagogiques adaptées aux publics et l'obtention d'une qualification reconnue.

NOTRE PROPOSITION

Simplifier et concentrer réellement l'investissement humain et financier sur les contrats en alternance et notamment :

- **Uniformiser les aides au contrat de professionnalisation** quel que soit l'âge du salarié pour mieux prendre en compte la réalité des changements d'orientation professionnelle tout au long de la vie
- **Rétablir un contrat de pré-orientation rémunéré** qui permettra de valider le projet professionnel des salariés et aussi de limiter les ruptures et les échecs.

4 CONSTAT

Les clauses sociales sont un outil efficace des politiques publiques de l'emploi à condition de les sortir définitivement d'une logique comptable.

NOTRE PROPOSITION

Valoriser concrètement l'exécution de la clause sociale réalisée au moyen de contrats en alternance et **appliquer systématiquement la mutualisation des clauses** d'un même territoire afin de permettre la construction de véritables parcours pour les salariés recrutés grâce à elles.